



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS  
Bureau des Ressources Humaines

**Arrêté n° 597/2015**  
**Portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité**  
**Et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges**

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 26766-14 du 12 décembre 2014 portant création du Comité d'Hygiène et de Sécurité, et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges ;
- SUR la proposition des organisations syndicales CFDT et FO ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture, ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à la Préfecture des Vosges

Le président

Le responsable ayant autorité en matière  
de ressources humaines

Le préfet des Vosges

Le Secrétaire général

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS

Eric REQUET

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX  
Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89

**Article 2** : Sont désignés représentants des personnels au CHSCT

En qualité de membres titulaires :

Philippe PARMENTIER - CFDT  
Sylvie DIEUDONNE - CFDT  
Jean-François WUST - FO  
Martine WEIGEL - FO

En qualité de membres suppléants :

Aurore-BERARD-CHOINET - CFDT  
Catherine THEVENIAUD - CFDT  
Marie-France FISCHER - FO  
Bertrand FALTRAUER - FO

**Article 3** : Sont nommés assistants de prévention au CHSCT :

**A la Préfecture à Epinal :**

M. Hervé RETOURNARD, adjoint administratif principal de 1ère classe

**A la Sous-Préfecture de Saint-Dié des Vosges:**

M. Bruno CHAMPAGNE, adjoint technique de 1ère classe

**A la Sous-Préfecture de Neufchâteau :**

Mme Marie-Christelle LECOMPTE, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 4** : Le mandat des membres du CHSCT entre en vigueur au 4 décembre 2014 pour une durée de quatre ans.

**Article 5** : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Epinal, le 16 MARS 2015

Le Préfet



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS